



## Règlement des Trails du Conflent

### Article 1 : Organisation

Les Trails du Conflent regroupent trois épreuves de trail, trois courses enfants et une randonnée, organisées par l'association « Trails du Conflent ».

L'organisateur peut être contacté à tout moment pour toute demande d'explication ou d'information complémentaire par mail à l'adresse [contact@trailsduconflent.fr](mailto:contact@trailsduconflent.fr) ou par téléphone au 07 88 63 05 52.

### Article 2 : Date, horaires et parcours

Les Trails du Conflent se tiendront du samedi 30 au dimanche 31 mai 2026 à Prades (66) et sur les villages environnants (Clara, Codalet, Catllar et Taurinya).

Les épreuves suivantes sont proposées :

- ❑ **Les courses enfants (trois formats)** : départ le samedi 30 Mai à partir de 16h00
  - o 800m pour les 7-9 ans
  - o 1,4 km pour les 10-12 ans
  - o 2,8 km pour les 13-15 ans
- ❑ **La Rando Gourmande - 6,8 km - 200D+** : départ le samedi 30 Mai à 17h
- ❑ **Le Trail de L'Abbaye - 11 km - 260D+** : départ le samedi 30 Mai à 18h
- ❑ **Le Trail de la Tour - 20,8 km - 760D+** : départ le dimanche 31 Mai à 9h
- ❑ **Le Trail de la Mine - 29km - 1200D+** : départ le dimanche 31 Mai à 8h

L'organisation se laisse la possibilité de faire évoluer les parcours, notamment en fonction des autorisations de passage, des avis des autorités compétentes ou encore pour des raisons météorologiques.

Les départs et arrivées des courses se feront à Prades, Plaine Saint -Martin (chemin du Gaz). De très nombreux stationnements gratuits sont à proximité au sein de cet espace.

### Article 3 : Condition de participation

#### *Conditions de licence et de santé des participants*

Les conditions ci-dessous ne concernent que les trois trails chronométrés. La randonnée et les courses enfants ne nécessitent pas de licence, de certificat médical ou de PPS.

**Pour les coureurs majeurs :**

La participation est soumise à la présentation obligatoire :

- D'une licence sportive délivrée par la FFA : Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ;
- Ou d'un Parcours Prévention Santé PPS Athlé de moins de 3 mois.

**Pour les coureurs étrangers :**

Obligation de fournir un Parcours Prévention Santé PPS Athlé de moins de 3 mois.

**Pour les coureurs mineurs :**

La participation des mineurs est soumise à la présentation obligatoire :

- D'une licence sportive délivrée par la FFA : Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ;
- Ou d'un questionnaire relatif à son état de santé (si nécessaire d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course hors-stade de moins de 6 mois).

#### **Catégories d'âge :**

- Le Trail de la Mine est accessible aux coureurs à partir de la catégorie Espoir (2004 - 2006 en 2025/2026).
- Le Trail de la Tour est accessible aux coureurs à partir de la catégorie Espoir (2004 - 2006 en 2025/2026).
- Le Trail de l'Abbaye est accessible à partir de la catégorie Cadet (2009 - 2010 en 2025/2026).

### **Article 4 : Mode d'inscription**

Les **inscriptions** seront ouvertes du 01/12/2025 à 18h jusqu'au vendredi 29/05/2026 12h00, dans la limite des places disponibles.

Les **inscriptions** se font uniquement en ligne sur le site Centre Pyrénées Trail : <https://www.centre-pyrenees-trail.com/trail-conflent>

Aucune inscription ne sera possible à Prades le jour de la course.

L'inscription n'est validée qu'après :

- Paiement du droit d'inscription ;
- Acceptation du présent règlement ;
- Fourniture du PPS Athlé ou Licence sportive ;
- Pour les mineurs, licence FFA ou attestation ou certificat médical de moins de 6 mois.

#### ***Retrait des dossards :***

Le retrait des dossards se fera :

- Samedi 23 Mai 2026 à la boutique FOULÉES Perpignan (2 rue Aristide Berges 66330 CABESTANY) de 10h à 19h.
- Samedi 30 Mai 2026 sur le village de départ Plaine Saint-Martin – Prades (chemin du Gaz) à partir de 14h, puis le Dimanche 31 Mai à partir de 7h.

Le port du dossard bien visible sur la poitrine, non plié ou masqué, est obligatoire tout au long de la course.

#### ***Revente de dossard :***

Toute inscription engage personnellement son auteur. La cession de dossard à un tiers est strictement interdite. Tout participant porteur d'un dossard obtenu en infraction avec le présent règlement pourra être mis hors course ou être reconnu responsable de tout dommage causé ou subi si un accident survient durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenu ou causé par ce dernier dans ce type de situation.

#### ***Transfert de dossard :***

Le transfert de dossard d'un coureur est possible sur autorisation préalable de l'organisateur par mail à l'adresse [contact@trailsduconflent.fr](mailto:contact@trailsduconflent.fr), et après communication des informations concernant le remplaçant (nom, prénom, date de naissance) et présentation de sa licence ou de son certificat médical.

Par souci d'organisation, la date butoir de transfert des dossards est fixée au mercredi 27 Mai 2026 à 12h00.

#### **Remboursement :**

Le remboursement des frais d'inscription ne peut être accordé uniquement que sur présentation d'un certificat attestant d'une contre-indication médicale survenue entre la date d'inscription et la date de la course. Comme dans le cas d'une demande de transfert, le coureur souhaitant un remboursement devra contacter l'organisation par mail à l'adresse [contact@trailsduconflent.fr](mailto:contact@trailsduconflent.fr), la date butoir étant fixée au mercredi 27 Mai 2026 à 12h00.

#### **Article 5 : Sécurité**

Les services de secours, la gendarmerie et la police municipale seront prévenus de la tenue de la manifestation.

La sécurité est assurée par un dispositif de signaleurs.

L'assistance médicale est assurée par une association de secourisme. Elle est constituée d'une équipe basée au point de départ et d'arrivée de la course et d'équipes mobiles. Les médecins officiels seront habilités à retirer le dossard et à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve, mettant en danger tant sa sécurité personnelle que la sécurité générale de la manifestation.

En cas de nécessité, contacter le PC course au 07 88 63 05 52 ou l'association de secourisme. Toutefois, chaque participant a l'obligation d'appeler le PC course et d'apporter son assistance à un concurrent victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours.

#### **Article 6 : Assurance, responsabilité et comportement**

L'association Trails du Conflent a souscrit une police d'assurance responsabilité civile pour couvrir la manifestation.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique ou psychique, ainsi qu'en cas de vols ou dégradations sur les biens matériels des coureurs et/ou des accompagnateurs.

Tous les participants sont tenus de contracter une assurance à titre individuel (assurance FFA ou assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation en France. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent ainsi que par l'intermédiaire de la licence sportive).

#### **Article 7 : Matériels**

Bien que les Trails du Conflent disposent de ravitaillements, il est important que chaque participant s'organise afin de pouvoir pratiquer les parcours en totale autonomie.

##### **Récapitulatif matériel :**

	Gobelet ou flasque	Bâtons	Réserve d'eau	Téléphone
<i>Courses enfants</i>	A	X	A	A
<i>Rando Gourmande</i>	✓	A	A (recommandé)	✓
<i>Trail de l'Abbaye</i>	✓	X	A (recommandé)	✓
<i>Trail de la Tour</i>	✓	X	✓ (0,5 L mini)	✓
<i>Trail de la Mine</i>	✓	X	✓ (0,5 L mini)	✓

✓ : Obligatoire

X : Interdit

A : autorisé

Du matériel supplémentaire pourra être ajouté par l'organisateur, notamment en fonction des conditions météorologiques, comme par exemple casquette et réserve d'eau supplémentaire en cas de fortes chaleurs, ou bien une sous-couche thermique et une veste imperméable en cas d'intempéries.

## **Article 8 : Ravitaillements**

Dans le respect de la politique environnementale déployée par l'organisation, il n'y aura pas de gobelets sur les ravitaillements.

Les assistances sont interdites.

- **Rando Gourmande** : un ravitaillement est organisé sur le tracé au croisement de la piste de Llugols (km 4) ;
- **Trail de l'Abbaye** : un ravitaillement sera organisé au sein de l'Abbaye de Saint Michel de Cuxa (km 5) ;
- **Trail de la Tour** : un ravitaillement sera organisé au sein de Taurinya (km 9) ;
- **Trail de la Mine** : deux ravitaillements seront organisés au sein de Taurinya (km 9) puis à Clara (km 17).

## **Article 9 : Gestion des déchets**

L'organisation accorde une très grande importance à l'environnement naturel, permettant de proposer des parcours de grande qualité. Les balisages, ravitaillements, passage des coureurs ne doivent laisser aucune trace sur les sentiers.

A ce titre, il est formellement interdit de jeter n'importe quel matériel ou déchet en dehors des zones de ravitaillement. Si un coureur est pris en flagrant délit de non-respect de cette règle, par des bénévoles de l'organisation, le coureur sera automatiquement disqualifié.

## **Article 10 : Barrières horaires**

Des barrières horaires pour les trois trails sont mises en œuvre afin d'assurer la bonne organisation de l'évènement, tout en limitant la mobilisation des voies publiques ainsi que des bénévoles signaleurs.

Des serres-files seront présents sur chaque parcours pour :

- Porter assistance aux coureurs en difficulté;
- Assurer un rythme défini comme barrière horaire ;
- Effectuer le débalisage et le nettoyage du parcours.

### ***Trail de l'Abbaye :***

	Départ	Saint-Michel de Cuxa	Arrivée
Horaire	18h	19h	20h

### ***Trail de la Tour :***

	Départ	Taurinya	Arrivée

<b>Horaire</b>	9h	11h	13h
----------------	----	-----	-----

#### ***Trail de la Mine :***

	Départ	Taurinya	Clara	Arrivée
<b>Horaire</b>	8h	10h	12h	14h

Les barrières sont susceptibles d'être modifiées par l'organisateur, notamment pour un meilleur ajustement ou bien une prise en compte de la situation météorologique.

### **Article 11 : Récompenses**

Différentes récompenses sont prévues selon les différents formats :

- **Scratch** : 3 premiers au classement (H et F) de chaque course, enfants compris ;
- **1<sup>er</sup> de chaque catégorie** : (H et F). Les participants récompensés au scratch ne seront pas retenus dans ce classement ;
- **Challenge Club** : le club de sport (running ou autre) le plus représenté durant le week-end sera récompensé le dimanche.
- **Challenge Entreprises** : l'entreprise la plus représentée durant le week-end sera récompensée le dimanche.

Un participant pourra concourir pour un club et/ou une entreprise à condition de bien l'avoir mentionné lors de son inscription.

### **Article 12 : Chronométrage, point de contrôle, contrôle anti-dopage**

Les Trails du Conflent feront l'objet d'un chronométrage avec puce pour les trois formats trail. La randonnée et les courses enfants ne seront pas chronométrées.

Un contrôle antidopage peut être réalisé.

Le matériel obligatoire peut être vérifié au départ, pendant la course et à l'arrivée.

Tout manquement à l'un de ces points entraîne une pénalité de 30 min sur le chrono du coureur.

Les bénévoles devront également être respectés tout au long de la manifestation. Leur non-respect entraînera également une pénalité de 30 minutes.

#### **De manière récapitulative, voici un rappel des pénalités :**

- Non-respect du tracé (couper les chemins) : 15 min ;
- Non-respect des bénévoles : 15 min ;
- Non-respect du matériel obligatoire : 30 min ;
- Participant avec un dossard au nom d'une autre personne : élimination.
- Assistance d'une tierce personne : élimination
- Abandon de matériel ou déchets hors zone : élimination

### **Article 13 : Abandon**

Sauf en cas de blessures graves, le coureur doit donc rejoindre un point d'abandon, avec l'aide des serres files, si nécessaire, qui ferment la course.

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir l'organisation au 07 88 63 05 52.

Il devra remettre son dossard au signaleur le plus proche. Le coureur sera ramené à l'arrivée de la course, suivant les possibilités des bénévoles (au maximum à la fermeture du poste par les bénévoles) ou par ses propres moyens. Si nécessaire, l'organisateur interviendra pour le rapatriement.

Les abandons sont possibles aux ravitaillements. Si vous êtes situé en dehors d'un point de ravitaillement, restez sur le parcours, appelez l'organisation et ne rejoignez pas seul une route.

## **Article 14 : Annulation**

Si, en cas de force majeure (aléas climatiques, arrêté préfectoral...), la manifestation doit être annulée, alors les frais d'inscription ne seront pas restitués.

En cas de raisons objectives de modification/d'annulation (vigilance orange, interdiction préfectorale, ...), l'organisation se réserve le droit de changer de date, d'arrêter l'épreuve en cours et/ou de modifier le parcours en conséquence.

Toute décision sera prise par le responsable de la course.

Des parcours alternatifs pourront être mis en œuvre, dont les tracés seront communiqués directement sur le site internet et les réseaux sociaux de la manifestation.

## **Article 15 : Disqualification**

Sera disqualifié tout coureur qui n'aura pas respecté le présent règlement.

## **Article 16 : Accompagnateurs**

Les vélos, VTT ou engins motorisés sont formellement interdits sur le parcours. Les chiens ne sont pas autorisés à accompagner les coureurs.

## **Article 17 : Droit à l'image**

En participant à l'épreuve, chaque coureur donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous types de supports, incluant les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.

## **Article 18 : Loi informatique et liberté**

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant. Vos données seront conservées durant un an par l'organisation. Ces informations pourront être utilisées par l'organisation ou ses partenaires susceptibles notamment de proposer des offres commerciales. En cas d'opposition, vous pouvez informer l'organisation à l'adresse [contact@trailsduconflent.fr](mailto:contact@trailsduconflent.fr) avant la tenue des épreuves.